



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 26 février 2018

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

Absent excusé : Monsieur Charles-Ange GINESY

RAPPORT N° 18-B9 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS SPP ET PATS

Je vous propose, dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement, d'adopter les mesures suivantes.

Conformément au décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et au décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels :

- création de trois emplois de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels par suppression de trois emplois d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels afin de permettre la nomination des agents concernés suite à la réussite audit examen professionnel.

Conformément au décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et au décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux :

- création de deux emplois d'attaché territorial par suppression de deux emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination des agents concernés suite à la réussite audit concours.

Conformément au décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et au décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :

- création d'un emploi d'ingénieur par suppression d'un emploi d'adjoint administratif afin de permettre la nomination de l'agent concerné suite à la réussite audit concours.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2018.

Le comité technique, consulté le 6 février 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la création de trois emplois de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels, deux emplois d'attaché territorial et un emploi d'ingénieur par suppressions respectives de trois emplois d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels, deux emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe et un emploi d'adjoint administratif.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY